

Quand l'école fait régulariser des enfants

■ La pression exercée par les écoles pour contrer une expulsion fonctionne parfois.

Vous êtes prêts? C'est parti!" Ce dimanche, quelque 360 citoyens ont manifesté dans les rues de Grez-Doiceau (Brabant wallon). Enfants, parents, professeurs... Ils marchaient pour demander la régularisation de la famille Yusufi, originaire d'Afghanistan et installée en Belgique depuis trois ans. Les cinq enfants, tous scolarisés, s'expriment dans un français parfait. Les discours prononcés à la fin de la manifestation mettent en avant leurs résultats scolaires comme preuves indéniables de leur intégration. "Fatima, 12 ans. Mahsa, 11 ans. Mohammad, 6 ans. Scolarisés à l'école communale de Grez-Doiceau depuis 2016, ils ont des moyennes respectives de 92,89 et 88%", rappellent leurs professeurs.

Âgé de 18 ans, Hussain, l'aîné, souhaite devenir ingénieur industriel. Avec son frère Parasto, il poursuit ses études au Cepas de Jodoigne. Leurs parents suivent quasi quotidiennement des cours de français. "Cette famille est un modèle d'intégration", acquiescent en cœur quelques parents.

La famille Yusufi est issue de la minorité ethnique et religieuse (chiite) hazara, persécutée de longue date dans un Afghanistan majoritairement sunnite. Il y a quelques années, les Yusufi s'exilent en Iran, après la confiscation de leur ferme et le meurtre du frère du père par les talibans. Là, ils vivent dans un camp de réfugiés, sans papiers, "pire que des animaux", d'après Hussain. En 2015, ils décident de mettre le cap vers l'Europe.

Considérant que la situation à Kaboul (dont les parents sont originaires) n'est pas dangereuse, le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) vient de rejeter pour la seconde fois leur de-

mande d'asile. Un rapport du Bureau européen d'appui en matière d'asile (Easo), paru en mai 2018, avance pourtant qu'à Kaboul la "violence indiscriminée" peut toucher les civils à tout moment. Et énumère les nombreux attentats, la plupart revendiqués par le groupe État islamique ou les talibans, contre la communauté hazara.

Des cas similaires chaque année

Chaque année, des cas similaires surviennent en Belgique. Un ordre de quitter le territoire (OQT) tombe, une pétition est lancée, les parents des camarades des enfants visés par l'expulsion sont scandalisés, les associations

organisent des actions de sensibilisation. Puis vient la mobilisation des écoles et de leur corps enseignant, qui ne tolèrent souvent guère que des enfants soient menacés de perdre leur droit à l'éducation.

Alors que l'avocate de la famille va introduire un recours contre l'OQT, les parents d'élèves ont envoyé une lettre à Maggie De Block, ministre de la Migration (Open VLD). En effet, seule la ministre dispose du pouvoir discrétionnaire – récemment remis en question dans l'affaire des visas humanitaires – pour jouer en faveur des Yusufi.

Lobbying payant

Et quand les écoles s'en mêlent, le politique cède parfois. Alexis Deswaef, ancien président de la Ligue des droits humains, considère en tout cas que l'école peut constituer une arme contre les expulsions. "Il y a dix ans, j'étais l'avocat d'une famille kosovare qui vivait à Schaerbeek. Les enfants étaient scolarisés, une pétition a été lancée, l'athénée Fernand Blum s'est mobilisé. J'étais très pessimiste, et pourtant ça a fonctionné. Ils ont été régularisés et je pense même qu'ils

sont devenus belges. Depuis, je ne dis plus jamais que ce genre de mobilisation ne sert à rien", observe-t-il.

D'autres exemples, plus récents, confortent les propos d'Alexis Deswaef. En 2015, les actions organisées par l'école J.J. Michel à Saint-Gilles avaient mené à la régularisation du petit Joël, âgé de 5 ans, et de sa mère. L'année dernière, l'institut Alix Le Clerc à La Hulpe s'est indigné face à l'expulsion de la famille Mgroyan, originaire d'Arménie. Installés en Belgique depuis huit ans après avoir fui leur pays, les quatre enfants et leurs parents ont obtenu un titre de séjour.

L'école, ou l'accès à l'éducation

Un cas particulier met en exergue le côté arbitraire du pouvoir discrétionnaire: en 2017, 500 personnes se sont

rassemblées dans un parc à Uccle pour contester l'expulsion prochaine de Lajoie Malekusa (12 ans), populaire joueur d'un club de basket local, et de sa mère vers la République démocratique du Congo. Face à la pression, un homme – et non des moindres – a plaidé en leur faveur: Didier Reynders (MR), ministre des Affaires étrangères, dont la demande a été entendue par Theo Francken (N-VA), alors secrétaire d'État à l'Asile. Cinq jours après la mobilisation, un titre de séjour leur est délivré.

Dans ces exemples, les écoles se posent en garantes de l'accès à l'éducation pour tous. A Grez-Doiceau, on croise les doigts pour que Maggie De Block use de son pouvoir discrétionnaire pour que la famille Yusufi puisse rester en Belgique.

Sarah Freres

"J'étais sceptique, mais aujourd'hui je ne dis plus jamais que ces mobilisations ne servent à rien."

Alexis Deswaef
Avocat